



CASTANET RAMONVILLE AUZEVILLE HANDBALL

Allée des Sports – 31520 Ramonville Saint Agne

N° affiliation : 24.31.018

Tél. : 07.81.92.58.59

crahb31@gmail.com

CHARTRE DE DÉPLACEMENT

Saison 2022-2023

Cette charte est une annexe de l'article 8 du Règlement Intérieur du CRAHB, elle permet préciser la définition de la politique de déplacement et des remboursements s'y afférent.

Remboursement des frais de déplacements en fonction des modes :

N° du Cas	Modes de déplacement	CERFA pour les impôts (recommandé) Ou Remboursement
1	- <u>2 Mini-bus (9 places) :</u>	- Frais de carburant et de péage pour chaque mini-bus
2	- <u>1 Mini-bus (9 places)</u> + - <u>2 Véhicules Personnels</u>	- Frais de carburant et de péage pour le mini-bus + - Frais kilométriques (km x 0,25) + frais de péage
3	- <u>4 Véhicules Personnels</u>	- Frais kilométriques (km x 0,25) + frais de péage

Le cerfa sera établi une fois par an, après réception d'un récapitulatif annuel et attestation sur l'honneur.

Toutes demandes de cerfa ou de remboursement abusives ou contraires à cette charte de déplacement ne seront pas honorées.

Fait à Ramonville Saint Agne, le **21 Septembre 2022**